

## ANNEXE 13 : LISTE DES INTERVENANTS MEDICAUX

Si le médecin généraliste du futur résident n'intervient pas au sein de l'EHPAD, il faudra contacter les différents médecins qui se déplacent afin de leur demander s'ils acceptent de le prendre en charge. Une fois le choix fait et confirmé par le médecin, il faudra en aviser les infirmières de l'EHPAD.

Si le médecin généraliste du futur résident intervient au sein de l'EHPAD, il conservera son médecin.

### **MEDECINS GENERALISTES :**

☐ DR CAUMONT : 01.60.67.11.70

☐ DR CHERET : 01.60.67.13.01

☐ DR MANETTI : 01.64.01.38.09

☐ DR LEVERRIER : 09.66.90.33.84

☐ DR CORA 01 60 70 57 26

☐ DR FUNDY 01.64.08.89.89